

**Objet : Réaménagement du Quartier Pont de Bois - Lot voirie - Avenant n°1**

N° : VA\_DEC2020\_381

Service : Marchés Publics

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article 139 6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**décidons**

De conclure avec la société Jean Lefebvre Lille Flandres, domiciliée à LOOS (59120), l'avenant n°1 relatif au réaménagement du quartier Pont de bois – Lot Voirie - afin de tenir compte de l'ajout des prestations suivantes :

- Déblais en élargissement : 43 m<sup>2</sup> à 73,20 € HT le m<sup>2</sup>, soit 3 147,60 € HT, soit 3 777,12 € TTC
- Fondation : 43 m<sup>2</sup> à 116 € HT le m<sup>2</sup>, soit 4 988,00 € HT, soit 5 985,60 € TTC
- Bordurette : 72 ml à 27,40 € HT le ml, soit 1 972,80 € HT, soit 2 367,36 € TTC
- Dalle gazon béton 33x50cm ép. 9.5cm + remplissage + engazonnement : 35 m<sup>2</sup> à 65,20 € HT le m<sup>2</sup>, soit 2 282 € HT, soit 2 738,40 € TTC

Soit une plus-value de 12 390,40 € HT (douze mille trois cent quatre-vingt-dix euros et quarante centimes).

Montant initial de la tranche ferme : 515 936,00 € HT soit 619 123,20 € TTC

Montant de l'avenant : 12 390,40 € HT

Nouveau montant de la tranche ferme : 528 326,40 € HT soit 633 991,68 € TTC, soit une augmentation de 2.40% du montant de la tranche ferme.

Imputation comptable : 2312 824 1120 25 201606 VNRPDB

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le jeudi 8 octobre 2020

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177038A-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 13 octobre 2020